Ontario

The Facts Are In!

A study of the characteristics and experiences of immigrants seeking employment in regulated professions in Ontario

Background, Summary of Findings, and Ontario's Actions

MINISTRY OF TRAINING, COLLEGES AND UNIVERSITIES

103-00610/

CONTENTS

Introduction 3

Background 3

Economic and Demographic Contexts 3

What Employers Say They Need in Order to Hire Highly Skilled Immigrants 4

Summary of Findings 4

Availability of Information on Licensing Requirements 4

Official-Language Abilities (English) 5

Experiences With Academic Credential Assessments and Licensing 5

Employment 5

Conclusions 6

Ontario's Actions 6

Notes 8

INTRODUCTION

To address present and future skill shortages, Ontario must make the most of its human capital and facilitate the full participation of highly skilled immigrants in the province's economy.

In response to this challenge, in 1995 the Government of Ontario established its Access to Professions and Trades initiative. Working in collaboration with the province's occupational regulatory bodies, community groups, and educational institutions, the initiative promotes fair and merit-based registration procedures and employment practices for foreign-trained professionals and tradespeople.

In 1997 the Access to Professions and Trades unit of the Ministry of Training, Colleges and Universities undertook a research study about the experiences of immigrants seeking employment in Ontario's regulated professions.

Regulated professions are those for which the province has established self-governing bodies. The mandate of these self-governing bodies, also known as occupational regulatory bodies, is to protect the public. They have the authority to set training and entry requirements for their profession and standards of practice and competence, to assess the qualifications and credentials of applicants, to register qualified applicants, and to discipline members. Regulated professions include occupations such as accountancy, engineering, law, medicine, nursing, occupational therapy, pharmacy, and teaching. They are highly skilled, requiring postsecondary education, additional training, and, usually, a licence to practise.

The report summarizes the results of the study. The government is now using this information to review its policies and programs related to immigrants' access to regulated professions in Ontario.

BACKGROUND

Economic and Demographic Contexts

Given the demands of the global knowledge-based economy, businesses must keep pace with changes in international business practices and developments in technology.[1] At the same time, they face challenges in finding and keeping skilled workers.[2] Therefore, to remain competitive and grow, business and industry place great emphasis on recruiting and retaining highly skilled workers.

Canada's workforce is aging.[3] At present, 36% of Canada's population is over the age of 45. By 2011, this percentage will rise to 44%. Youth (those aged 15–24) now compose 13.5% of the population, while 55- to 64-year-olds make up 9.2% of the population. By 2011, the percentage of older people will increase to 13%, while the youth population will decrease to 13.2%, which means that older workers will outnumber youth entering the labour market.[4]

Ontario will therefore continue to rely on immigration to build its labour force.[5] Businesses are looking beyond Canada's borders to increase their pool of highly skilled workers.

In recent years, an average of 60% of all skilled immigrants to Canada have been coming to Ontario. In each of the past few years, Ontario has received over 100,000 immigrants from over 180 different countries. The source of Canada's

immigrants has changed significantly. In 1946, over 90% of immigrants to Canada were from Europe. In 1996, 57% came from Asia and the Middle East. And the level of education of immigrants has increased. Over 40% of those arriving in 2000 had a bachelor's degree or higher.[6]

What Employers Say They Need in Order to Hire Highly Skilled Immigrants

To facilitate the entry of foreign-trained professionals and tradespeople into Ontario's labour force, employers would like to see immigrants given information and counselling about occupational entry requirements, including certification and licensing practices in Ontario, in the immigrants' countries of origin, before they immigrate.[7] Employers are also aware of the importance of language and communication skills in the workplace. Many have observed that foreign-trained professionals and tradespeople may achieve a score on language proficiency tests that is adequate to gain entry into their profession, but still be unable to function on the job because of an inability to understand and use appropriate technical language.[8]

Employers also state that knowing the credentials of potential employees is an important factor in recruitment decisions. The clearest need for credentials is among employers who hire in occupations and professions that require employees to be certified or to have a licence to practise. These employers look for certification or a licence and, where it is missing, refer candidates to the provincial regulatory body for the occupation or profession.[9]

SUMMARY OF FINDINGS

The 643 immigrants interviewed for the study were randomly selected from a list of immigrants provided by Citizenship and Immigration Canada. The sample (N = 643) is representative of foreign-trained professionals aged 18 to 64 who arrived in Ontario after January 1, 1994, and who intended to work in a regulated profession. (In what follows, we have used the word *participants* to refer to all or most of the 643 people in the sample, and *respondents* to refer to those participants who responded to a particular question.)

Availability of Information on Licensing Requirements

The lack of information from federal government sources before and during the immigration process is a barrier for foreign-trained professionals seeking employment in the field for which they were educated. When the participants in our study were asked if they had been informed that they would need a licence to practise their profession in Ontario, 46.3% of respondents said "yes", but only 20.1% said that they had been informed by federal immigration officials about specific licensing requirements for their profession.

Of those who received information on licensing requirements before immigrating to Canada, 65.8% were working in the exact profession for which they were trained or a related profession at the time of their interview with our researchers and 19.2% were not professionally employed. Of those who did not receive information on licensing requirements before immigrating, 50.3% were working in their exact or a related profession and 30.9% were not professionally employed.

Approximately one quarter of the participants (27.5% of respondents) reported that they had access to the Internet in their home countries, and 37.5% of those with such access used the Internet to obtain information before immigrating. Many (46.2% of respondents) told us that the Government of Canada's visa offices abroad would be a useful place for disseminating information about licensing requirements.

Official-Language Abilities (English)

Many of those interviewed (34.8% of respondents) reported having an excellent English language ability in the profession for which they were trained; 53.9% of respondents reported a good English language ability in their profession. Of those who reported an excellent English language ability in the profession for which they were trained, 39.6% were working in the exact profession for which they were trained or a related one. Among those who reported only a poor/fair ability to communicate in English, only 9.4% were working in the exact profession for which they were trained or a related one. (Because only a very small number of people in our sample reported themselves as having knowledge of French only, of Canada's two official languages, the findings related to them were negligible and therefore are not included in the report.)

Experiences With Academic Credential Assessment and Licensing

Of those participants who had had their academic credentials assessed, 73.2% were found to have a degree that was equivalent to a degree earned in Ontario. Of those who found the academic credential assessment helpful, 56.3% reported that it helped them obtain a job.

Participants who had had their academic credentials assessed were more likely to be employed full-time. Among those who had applied for academic credential assessment, 60.9% were employed full-time at the time of the interview; only 21.7% were not working.

Over half of those interviewed (52.7%) took supplementary training courses after arriving in Canada. When asked which courses were the most helpful, 28.7% of respondents named computer courses, 20% named occupation-specific courses, and 18.5% named language training. Other courses that respondents reported as being helpful were postsecondary education courses (10.3%), job search courses (5%), and co-op courses (3.2%).

Almost half of the participants (46.9% of respondents) had required a licence to practise their profession in their previous country of residence. Most of these people (82%) had the necessary licence, and 96.5% of them had practised their occupation before immigrating to Canada.

Employment

A substantial proportion of participants (51.7% of respondents) were employed full-time and 11.8% of respondents were employed part-time at the time of our interviews. Some 41.8% of respondents had obtained their first job in Canada in their exact or a related profession.

When asked whether they would remain in Ontario, 86.2% of respondents said that they would. Only 2.5% said that they would not remain, and a further 11.3% said that they were not sure. Of those who said that they would leave or did not know if they would leave, the majority (76.4%) told us that they would move if necessary to find a job.

CONCLUSIONS

The study reached the following conclusions about foreign-trained professionals attempting to gain entry into the Ontario labour market in jobs that use their skills:

- **Occupation-specific information about the Ontario labour market and licensing procedures, including the steps involved in obtaining a licence and the possible need to upgrade educational and/or professional credentials before or after immigration, is extremely important in helping foreign-trained professionals obtain jobs in their fields.**
- **Government of Canada visa offices and the Internet are two critical mechanisms for the dissemination of information about the labour market and licensing procedures.**
- **Occupation-specific official-language skills are useful in helping foreign-trained professionals obtain a job that uses their skills.**
- **Computer, occupation-specific, and language courses taken after arrival in Canada are particularly helpful to foreign-trained professionals.**
- **Assessments of academic credentials are useful in helping foreign-trained professionals obtain a licence to practise their profession. This licence, in turn, gives them access to jobs in their fields.**
- **Ontario benefits most from foreign-trained professionals when their first job in Canada is in the exact profession for which they were trained or a related one. In economic terms, this situation maximizes the human capital of these immigrants.**

ONTARIO'S ACTIONS

The Access to Professions and Trades Unit of the Ministry of Training, Colleges and Universities is using the information revealed in this study to address the barriers facing foreign-trained professionals and tradespeople who immigrate to Ontario. Initiatives include the following:

- A $12 million investment over three years, announced in the 2001 Ontario Budget, is helping qualified, foreign-trained professionals gain speedier access to their profession in Ontario. Projects are under way in the following sectors, which have been experiencing skill shortages: the health professions, teaching, auto parts manufacturing, skilled construction and manufacturing trades, computer programming in health informatics and financial services, and biotechnology.
- Two projects, funded in 2000 through a government investment of $3.5 million, provide qualified foreign-trained nurses and pharmacists with an opportunity to acquire the additional education and skills they need to meet Ontario standards without duplicating the learning they have already acquired elsewhere.

- A provincially sponsored academic credential assessment service was launched in fall 2000. Operated by World Education Services (WES)–Canada, the new service assesses foreign degrees and diplomas, providing comparisons with equivalent degrees and diplomas issued in Ontario.

  WES, a not-for-profit agency, is the largest credential assessment service in North America with an international reputation for high-quality service. From fall 2001 to summer 2002, WES–Canada completed assessments in Ontario for individuals from over 110 countries. Twenty per cent of these assessments were requested by prospective immigrants overseas, and 27 occupational regulatory bodies, educational institutions, and employers recognized the benefits of and agreed to use WES–Canada's services.

- Prior learning assessment tools have been developed to evaluate newcomers' skills and experience in the profession for which they were trained. The Ministry of Training, Colleges and Universities Access to Professions and Trades Unit has provided funding to both the College of Midwives of Ontario and the College of Physiotherapists of Ontario to help them develop and implement improved, streamlined processes for assessing candidates' prior learning and experience.

- Occupational fact sheets that include up-to-date information on licensing requirements and labour market conditions in Ontario are now available via the Internet for new and prospective immigrants. Fifteen of these occupational fact sheets have been developed to date – 12 for professions and 3 for trades – and more are under way.

- Interactive occupational fact sheets, also available on-line, allow users to access occupation-specific information. By summer 2002, these "e-fact sheets" had been developed for pharmacists, nurses, and engineering technologists.

- In partnership with a community agency and with federal funding assistance, the Ministry of Training, Colleges and Universities developed the Sector-Specific Terminology, Information, and Counselling project (STIC). STIC, which provides foreign-trained professionals with training manuals and self-assessment tools, was designed to speed up the entry of these highly skilled immigrants into the province's labour market.

Ontario believes that the federal government should ensure that the labour market information it provides to applicants for immigration who intend to work in Canada is current, accurate, and province-specific with respect to the skills in demand and the educational qualifications and the certificate or licence required.

In addition, the federal government should strengthen its support for occupation-specific labour market language training for immigrants, since the ability to read, write, and speak the language of one's chosen field is important in finding employment in that field.

Finally, the federal government should consult with the provinces to determine how province-specific academic credential assessment services can play a formal role in helping federal government visa officers, who conduct educational assessments of applicants for immigration, determine the educational equivalencies of these applicants.

NOTES

1. Canadian Manufacturers & Exporters, *The Business Case for Innovation* (Ottawa: Canadian Manufacturers & Exporters, 2001).
2. Doug Bruce and Andreea Dulipovici, *Help Wanted: Results of CFIB Surveys on the Shortage of Qualified Labour* (Ottawa: Canadian Federation of Independent Business, 2001).
3. Canadian Labour and Business Centre, *Make Skills a National Priority: Consultations* (Ottawa: Human Resources Development Canada, 2001).
4. Canadian Labour and Business Centre, *Working Together Newsletter* (Ottawa: the Centre, Fall 2001).
5. Michael R. Bloom and Michael Grant, *Brain Gain: The Economic Benefits of Recognizing Learning and Learning Credentials in Canada* (Ottawa: Conference Board of Canada, 2001).
6. Eden Nicole Thompson, *Immigrant Occupational Skill Outcomes and the Role of Region-of-Origin-Specific Human Capital* (Hull, Quebec: Applied Research Branch, Human Resources Development Canada, 2000).
7. Derwyn Sangster, *Assessing and Recognizing Foreign Credentials in Canada: Employers' Views* (Ottawa: Canadian Labour and Business Centre, 2001).
8. Equal Opportunity Secretariat, Ministry Responsible for the Public Service, British Columbia, *Initiatives Affecting the Labour Market Integration of Foreign-Trained Professionals and Trades Workers* (Victoria: the Ministry, 2000).
9. Derwyn Sangster, *Assessing and Recognizing Foreign Credentials in Canada: Employers' Views* (Ottawa: Canadian Labour and Business Centre, 2001).

Ontario

Voici les faits !

Étude des caractéristiques et des expériences des immigrants à la recherche d'un emploi dans les professions réglementées en Ontario

Aperçu général, résumé des constatations et mesures prises par l'Ontario

MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS

TABLES DES MATIÈRES

Introduction 3

Aperçu général 3

Contextes économique et démographique 3

Ce dont les employeurs disent avoir besoin pour embaucher des immigrants hautement qualifiés 4

Résumé des constatations 4

Disponibilité des renseignements sur les exigences relatives à l'autorisation d'exercer 4

Compétences en langues officielles (anglais) 5

Expérience avec l'évaluation des attestations d'études et l'octroi des autorisations d'exercer 5

Emploi 6

Conclusions 6

Mesures prises par l'Ontario 7

Notes 8

Par souci de concision, et pour faciliter la lecture, le document fait un emploi générique du masculin, et ceci sans aucune intention de discrimination.

INTRODUCTION

Dans le but de s'attaquer à la pénurie actuelle et future de personnel qualifié, la province de l'Ontario doit tirer parti de son capital humain et faciliter la pleine participation d'immigrants hautement qualifiés à son économie.

À cet effet, le gouvernement de l'Ontario a créé, en 1995, le projet Accès aux professions et aux métiers. En collaboration avec les organismes de réglementation professionnelle, les groupes communautaires et les établissements d'enseignement de la province, ce projet encourage des procédures d'inscription et des pratiques d'emploi équitables, suivant le mérite, à l'égard des professionnels et travailleurs qualifiés formés à l'étranger.

En 1997, l'unité de l'Accès aux professions et aux métiers du ministère de la Formation et des Collèges et Universités a entrepris une recherche sur les expériences vécues par les immigrants à la recherche d'un emploi dans les professions réglementées en Ontario.

Les professions réglementées sont celles pour lesquelles le gouvernement de l'Ontario a créé des organismes autonomes. Le mandat de ces organismes autonomes, aussi connus sous le nom d'organismes de réglementation professionnelle, est de protéger le public. Ils ont le pouvoir d'établir des exigences de formation et d'entrée pour leur profession, ainsi que des normes de pratique et de compétence, d'évaluer les compétences et les qualifications des demandeurs, d'inscrire les demandeurs qualifiés et d'administrer des sanctions à leurs membres. Parmi les professions réglementées, on compte la comptabilité, l'ingénierie, le droit, la médecine, les soins infirmiers, l'ergothérapie, la pharmacie et l'enseignement. Ce sont des professions de haute compétence qui nécessitent des études postsecondaires, une formation supplémentaire et, en général, une autorisation d'exercer.

Le présent rapport dresse un résumé des résultats de l'étude. Le gouvernement s'en sert présentement pour réviser ses politiques et programmes sur l'accès des immigrants aux professions réglementées en Ontario.

APERÇU GÉNÉRAL

Contextes économique et démographique

Compte tenu des demandes de l'économie mondiale fondée sur le savoir, les entreprises doivent s'adapter aux changements dans les pratiques commerciales mondiales et aux progrès technologiques.[1] En même temps, elles doivent faire face aux défis que présentent le recrutement et la rétention des travailleurs hautement qualifiés.[2] Pour demeurer concurrentielles et croître, les entreprises et l'industrie déploient donc de grands efforts en vue de recruter et conserver les travailleurs hautement qualifiés.

La population active du Canada est vieillissante.[3] À l'heure actuelle, 36 % de la population au pays est âgée de plus de 45 ans. D'ici 2011, ce pourcentage se chiffrera à 44 %. Les jeunes (15-24 ans) constituent présentement 13,5 % de la population alors que les 55-64 ans en représentent 9,2 %. D'ici 2011, le pourcentage des personnes âgées atteindra 13 % alors que celui des jeunes tombera à 13,2 %. La proportion des travailleurs âgés sera alors supérieure à celle des jeunes faisant leur entrée sur le marché du travail.[4]

L'Ontario continuera donc d'avoir recours à l'immigration pour bâtir sa population active.[5] Pour agrandir leur bassin de travailleurs hautement spécialisés, les entreprises cherchent au-delà des frontières du Canada.

Durant les dernières années, en moyenne 60 % de tous les immigrants qualifiés se sont établis en Ontario. Au cours de chacune des dernières années, l'Ontario a accueilli plus de 100 000 immigrants provenant de plus de 180 pays différents. La provenance des immigrants a considérablement changé. En 1946, plus de 90 % d'entre eux provenaient d'Europe; en 1996, 57 % sont venus d'Asie et du Moyen-Orient. De plus, leur niveau de scolarité a augmenté. Plus de 40 % des immigrants arrivés au pays en 2000 étaient titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme d'un niveau supérieur au baccalauréat.[6]

Ce dont les employeurs disent avoir besoin pour embaucher des immigrants hautement qualifiés

Pour faciliter l'entrée des professionnels et des travailleurs qualifiés formés à l'étranger dans la population active de l'Ontario, les employeurs souhaiteraient que les immigrants soient renseignés et conseillés sur les exigences d'entrée dans les professions, y compris les pratiques de certification et d'octroi des autorisations d'exercer en Ontario, et ceci dès leur pays d'origine, avant d'immigrer au Canada.[7] Les employeurs reconnaissent également l'importance de la langue et des habiletés de communication en milieu de travail. Plusieurs d'entre eux ont noté que les professionnels et les ouvriers qualifiés formés à l'étranger pouvaient obtenir, aux tests d'aptitudes linguistiques, une note suffisamment élevée pour entrer dans une profession, tout en étant incapables de fonctionner au travail en raison de leur incapacité à comprendre et à employer la terminologie technique appropriée.[8]

Les employeurs déclarent également que connaître les qualifications des employés potentiels constitue un facteur important dans les décisions de recrutement. Le besoin le plus défini en matière de qualifications se fait sentir chez les employeurs qui embauchent pour des métiers ou des professions où les employés doivent être certifiés ou détenteurs d'un permis pour exercer leurs fonctions. Ces employeurs demandent un certificat ou un permis et, lorsque les candidats n'en ont pas, ils les réfèrent à l'organisme réglementaire provincial chargé de l'occupation ou de la profession en question.[9]

RÉSUMÉ DES CONSTATATIONS

Les 643 immigrants interviewés dans le cadre de l'étude ont été choisis aléatoirement sur une liste fournie par Citoyenneté et Immigration Canada. L'échantillon (N = 643) est représentatif des professionnels formés à l'étranger, âgés de 18 à 64 ans, arrivés en Ontario après le 1er janvier 1994 et dont l'intention était d'œuvrer au sein d'une profession réglementée. (Dans le texte qui suit, nous utilisons le terme *participants* pour parler de l'ensemble ou de la plupart des 643 personnes constituant l'échantillon, et *personnes interrogées* pour parler des participants ayant répondu à une question précise.)

Disponibilité des renseignements sur les exigences relatives à l'autorisation d'exercer

Pour les professionnels formés à l'étranger qui cherchent un emploi correspondant à leurs compétences, le manque de renseignements auprès des sources du gouvernement fédéral, avant et pendant le processus d'immigration, constitue une barrière. Lorsque nous avons demandé aux participants à notre étude si on les avait avisés qu'ils devaient détenir un permis pour exercer leur profession en Ontario, 46,3 % des personnes interrogées ont dit «oui», mais seulement 20,1 % d'entre elles ont indiqué avoir été informées par des responsables fédéraux de l'immigration quant aux exigences relatives à l'autorisation d'exercer dans leur profession.

Parmi les personnes qui avaient obtenu des renseignements sur les exigences relatives à l'autorisation d'exercer, avant d'immigrer au Canada, 65,8 % occupaient un emploi correspondant à leurs compétences ou relié à leur domaine au moment de l'entrevue avec nos chercheurs, et 19,2 % n'occupaient pas d'emploi relié à leurs compétences. Parmi les personnes qui n'avaient pas obtenu de renseignements sur les exigences relatives à l'autorisation d'exercer, avant d'immigrer au pays, 50,3 % occupaient un emploi correspondant à leurs compétences ou relié à leur domaine et 30 % n'occupaient pas d'emploi relié à leurs compétences.

Environ un quart des participants (27,5 % des personnes interrogées) ont rapporté avoir eu accès à Internet dans leur pays d'origine et 37,5 % de ceux ayant bénéficié de cet accès l'ont utilisé pour obtenir des renseignements avant d'immigrer au Canada. Beaucoup (46,2 % des personnes interrogées) ont indiqué qu'il serait bon de diffuser des renseignements à ce sujet dans les bureaux des visas du gouvernement du Canada à l'étranger.

Compétences en langues officielles (anglais)

En ce qui a trait à leurs compétences en anglais dans leur domaine de formation, bon nombre des personnes interviewées (34,8 % des personnes interrogées) ont indiqué qu'elles étaient excellentes et 53,9 % ont déclaré qu'elles étaient bonnes. Parmi les personnes ayant répondu que leurs compétences en anglais étaient excellentes, 39,6 % occupaient un emploi correspondant à leurs compétences ou y étant relié. Parmi celles ayant déclaré une capacité à communiquer en anglais pauvre ou limitée, seulement 9,4 % exerçaient une profession correspondant à leurs compétences ou y étant reliée. (En raison du très faible nombre de personnes dans notre échantillon ayant déclaré que, des deux langues officielles au Canada, elles ne connaissaient que le français, les constatations à leur égard étaient négligeables. Par conséquent, elles ne sont pas mentionnées dans le présent rapport.)

Expérience avec l'évaluation des attestations d'études et l'octroi des autorisations d'exercer

Parmi les participants ayant fait évaluer leurs attestations d'études, 73,2 % détenaient un diplôme équivalant à celui décerné en Ontario. Parmi les participants ayant jugé l'évaluation de leurs attestations d'études utile, 56,3 % ont déclaré qu'elle les avait aidés à décrocher un emploi.

Les participants ayant fait évaluer leurs attestations d'études présentaient de meilleures chances de décrocher un emploi à temps plein. Parmi ceux ayant demandé une telle évaluation, 60,9 % occupaient un poste à temps plein au moment de l'entrevue et seulement 21,7 % étaient sans emploi.

Après leur arrivée au pays, plus de la moitié des participants interviewés (52,7 %) ont suivi des cours de formation supplémentaire. Lorsqu'on leur a demandé quels étaient les cours les plus utiles, 28,7 % des personnes interrogées ont mentionné les cours d'informatique, 20 % les cours reliés à un domaine spécifique et 18,5 % les cours de langue. Parmi les autres cours jugés utiles par les personnes interrogées, on retrouve les cours de niveau postsecondaire (10,3 %), de recherche d'emploi (5 %) et d'alternance travail-études (3,2 %).

Dans leur dernier pays de résidence, près de la moitié des participants (46,9 % des personnes interrogées) détenaient un permis pour exercer leur profession. La plupart de ces personnes (82 %) détenaient le permis requis et 96,5 % d'entre elles avaient exercé leur profession ou métier avant d'immigrer au Canada.

Emploi

Au moment de l'entrevue, une proportion importante des participants (51,7 % des personnes interrogées) occupaient un emploi à temps plein et 11,8 % des personnes interrogées travaillaient à temps partiel. Quelque 41,8 % des personnes interrogées avaient obtenu leur premier emploi au pays dans un domaine correspondant à leurs compétences ou y étant relié.

Lorsqu'on leur a demandé si elles comptaient demeurer en Ontario, 86,2 % des personnes interrogées ont répondu par l'affirmative. Seulement 2,5 % d'entre elles ont indiqué qu'elles allaient quitter l'Ontario et 11,3 % ont déclaré ne pas en être certaines. Parmi celles ayant déclaré qu'elles allaient partir ou qui ne savaient pas si elles allaient le faire, la majorité (76,4 %) ont révélé qu'elles déménageraient, si nécessaire, pour se trouver un emploi.

CONCLUSIONS

L'étude en est arrivée aux conclusions suivantes à propos des professionnels formés à l'étranger qui tentent de percer sur le marché du travail en Ontario, en décrochant des emplois correspondant à leurs compétences :

- **Des renseignements sur le marché du travail et sur les processus d'octroi des autorisations d'exercer en Ontario, propres à la profession exercée, (y compris les étapes à suivre pour obtenir une autorisation et le besoin possible de mettre à jour les attestations d'études et les références professionnelles avant ou après l'immigration) sont extrêmement importants pour aider les professionnels formés à l'étranger à obtenir des emplois dans leur champ de compétences.**
- **Les bureaux des visas du gouvernement du Canada et l'Internet sont deux mécanismes essentiels pour diffuser les renseignements sur le marché du travail et les processus d'octroi des autorisations d'exercer.**
- **La connaissance de la langue officielle dans des domaines spécifiques à la profession exercée est très utile pour aider les professionnels formés à l'étranger à obtenir un emploi dans leur champ de compétences.**
- **Des cours d'informatique, des cours de langues et des cours propres à la profession exercée suivis après l'arrivée au Canada sont particulièrement utiles aux professionnels formés à l'étranger.**
- **Les évaluations des attestations d'études sont utiles pour aider les professionnels formés à l'étranger à obtenir une autorisation d'exercer leur profession. Cette autorisation leur donne ensuite accès aux emplois de leur champ de compétences.**
- **L'Ontario bénéficie davantage des professionnels formés à l'étranger lorsque leur premier emploi au Canada est dans la profession pour laquelle ils ont été formés ou une profession connexe. Du point de vue de l'économie, cette situation maximise le capital humain de ces immigrants.**

MESURES PRISES PAR L'ONTARIO

L'unité de l'Accès aux professions et aux métiers du ministère de la Formation et des Collèges et Universités se sert des renseignements révélés par la présente étude pour s'attaquer aux barrières se dressant devant les professionnels et travailleurs spécialisés formés à l'étranger qui immigrent au Canada. Les mesures prises comptent les initiatives suivantes :

- Un investissement de 12 millions de dollars, répartis sur trois ans, annoncé dans le budget de l'Ontario de 2001, aide les professionnels qualifiés formés à l'étranger à accéder plus rapidement à leur champ de compétences dans les secteurs suivants où il y a une pénurie de main-d'œuvre qualifiée : les professions liées à la santé, l'enseignement, la fabrication de pièces d'auto, les métiers spécialisés de la construction et du secteur manufacturier, la programmation informatique dans les domaines liés à la santé et aux services financiers, et la biotechnologie.

- Deux projets, financés en 2000 par un investissement gouvernemental de 3,5 millions de dollars, offrent aux infirmiers et aux pharmaciens qualifiés formés à l'étranger l'occasion d'acquérir l'éducation et les compétences supplémentaires dont ils ont besoin pour satisfaire aux normes de l'Ontario, sans dupliquer les connaissances acquises ailleurs.

- Un service d'évaluation des attestations d'études, parrainé par le gouvernement provincial, a été mis sur pied à l'automne 2000. Exploité par la société World Education Services (WES)–Canada, ce nouveau service évalue les grades et les diplômes de l'étranger, les comparant avec les grades et les diplômes équivalents remis en Ontario.

  WES, un organisme à but non lucratif, est le service d'évaluation des attestations d'études le plus important en Amérique du Nord et il s'est fait une réputation à l'échelle internationale pour son service de grande qualité. De l'automne 2001 à l'été 2002, WES–Canada a réalisé, en Ontario, l'évaluation de candidats provenant de plus de 110 pays. Vingt pour cent de ces évaluations avaient été demandées par des immigrants étrangers potentiels, et 27 organismes de réglementation professionnelle, établissements d'enseignement et employeurs ont reconnu l'intérêt des services de WES–Canada et ont convenu de les utiliser.

- Des outils d'évaluation des apprentissages ont été conçus pour évaluer les compétences et l'expérience des nouveaux venus dans la profession qu'ils ont étudiée. L'unité d'APM du ministère de la Formation et des Collèges et Universités a alloué du financement à l'Ordre des sages-femmes de l'Ontario et à l'Ordre des physiothérapeutes de l'Ontario pour les aider à élaborer et à mettre en place des processus améliorés et simplifiés, afin d'évaluer les connaissances acquises et l'expérience des candidats.

- Il est maintenant possible, pour les nouveaux immigrants et les immigrants potentiels, d'obtenir par le biais d'Internet des fiches de renseignements sur leur profession, comportant des indications à jour sur les exigences concernant le droit d'exercer et les conditions du marché en Ontario. À l'heure actuelle, il existe quinze fiches de renseignements – douze traitent des professions et trois traitent des métiers. De nouvelles fiches de renseignements sont en préparation.

- Des fiches de renseignements interactives sur les professions, aussi disponibles en ligne, permettent aux utilisateurs d'accéder à des renseignements propres à la

profession exercée. D'ici l'été 2002, des fiches d'information électroniques auront été conçues pour les pharmaciens, les infirmières et les technologues en génie.

- En partenariat avec un organisme communautaire et grâce à l'aide financière du gouvernement fédéral, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a élaboré le projet sectoriel OFIC (Orientation, Formation en technologie, Information et Conseils). Le projet sectoriel OFIC a fourni des manuels de formation et des outils d'autoévaluation aux professionnels formés à l'étranger pour les aider à accélérer leur entrée sur le marché du travail dans la province.

L'Ontario est d'avis que le gouvernement fédéral doit s'assurer que les renseignements sur le marché du travail fournis par lui aux personnes qui désirent immigrer et travailler au Canada sont actuels, exacts et propres à chaque province en ce qui a trait aux compétences en demande, au niveau de scolarité et au diplôme ou au permis nécessaire.

De plus, le gouvernement fédéral devrait renforcer son soutien à la formation linguistique professionnelle pour les immigrants, compte tenu que la capacité de lire, d'écrire et de parler la langue du domaine professionnel qu'ils ont choisi est essentielle pour décrocher un emploi dans ledit domaine.

Enfin, le gouvernement fédéral devrait consulter les provinces pour déterminer comment les services d'évaluation des attestations d'études, propres à chacune des provinces, peuvent aider les agents des visas du gouvernement fédéral à déterminer l'équivalence d'études des candidats à l'immigration, lorsque ces agents évaluent le niveau d'instruction des candidats.

NOTES

1. Manufacturiers et Exportateurs du Canada, *The Business Case for Innovation.* Manufacturiers et Exportateurs du Canada, Ottawa, 2001.
2. Doug Bruce et Andreea Dulipovici, *Help Wanted: Results of CFIB Surveys on the Shortage of Qualified Labour.* La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, Ottawa, 2001.
3. Centre syndical et patronal du Canada, *Make Skills a National Priority: Consultations.* Développement des ressources humaines Canada, Ottawa, 2001.
4. Centre syndical et patronal du Canada, *Working Together Newsletter.* The Centre, Ottawa, automne 2001.
5. Michael R. Bloom et Michael Grant, *Brain Gain: The Economic Benefits of Recognizing Learning and Learning Credentials in Canada.* Conference Board du Canada, Ottawa, 2001.
6. Eden Nicole Thompson, *Immigrant Occupational Skill Outcomes and the Role of Region-of-Origin-Specific Human Capital.* Direction générale de la recherche appliquée, Développement des ressources humaines Canada, Hull, Québec, 2000.
7. Derwyn Sangster, *Assessing and Recognizing Foreign Credentials in Canada: Employers' Views.* Centre syndical et patronal du Canada, Ottawa, 2001.
8. Equal Opportunity Secretariat, Ministry Responsible for the Public Service, Colombie-Britannique, *Initiatives Affecting the Labour Market Integration of Foreign-Trained Professionals and Trades Workers.* Le ministère, Victoria, 2000.
9. Derwyn Sangster, *Assessing and Recognizing Foreign Credentials in Canada: Employers' Views.* Centre syndical et patronal du Canada, Ottawa, 2001.